

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE  
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCAION  
22 juin 2018

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 19

Votants 20

**OBJET :**  
**20. SECTORISATION**  
**SCOLAIRE.**  
**AJUSTEMENT DÈS LA**  
**RENTRÉE 2018/2019.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 09/07/2018

Reçu en préfecture le 09/07/2018

Affiché le 11/07/2018

ID : 059-215904004-20180628-09072018D20\_LN-DE

L'an deux mil-dix-huit, le vingt-huit JUIN à dix-huit heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Etaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – M. KUJAWA Philippe – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – M. DIDELOT Bernard – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – M. MARCINKOWSKI Claude – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine – M. VERWAERDE Franckie Adjoints – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – M. DEBAECKER Yves – M. BAUDRY José – Mme BILLIAU-BODELLE Marie-Françoise – M. MABRIEZ Philippe – Mme PLE-BOULENGUER Sandra – M. LEMETTRE Jean-Louis – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. HUE Jean-Luc – Mme ADONEL Louise Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSES :** Mme BORDEAU-MURA Charlotte – M. SERE Soarey Idriss – Mme ROUSSELLE-POTTIEZ Corine – M. PARENT Jacques – Mme DI PENTA Anna – M. LAPIERRE Julien **donnant délégations respectives** à M. DUYCK Joël – M. BAUDRY José – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. HUE Jean-Luc – M. LEMETTRE Jean-Louis.

**ABSENTS :** Mme CARON Sophie – Mme BOUVET Margaret – M. LORIDAN Bernard – Mme DUMONT-DELAMBRE Catherine.

M. KUJAWA Philippe a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 6 mai 2009, le conseil municipal a décidé de mettre en place la sectorisation et ce, en application de l'article L.212-7 du Code de l'Éducation.

Suite à la fermeture de l'école Marie Louise Bogart les périmètres de chaque école ont été modifiés par délibération du 7 mars 2016, afin d'intégrer le secteur de l'école Marie Louise Bogart vers les autres écoles communales.

Les évolutions démographiques et urbaines nécessitent une analyse constante et des ajustements réguliers de la carte scolaire, afin de garantir de bonnes conditions d'accueil pour les enfants (sécurité, bien-être et confort de travail) en veillant à l'adéquation entre les effectifs et la capacité d'accueil des locaux scolaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votes exprimés (5 abstentions), adopte les périmètres scolaires des écoles maternelles et élémentaires dès la rentrée prochaine, conformément à la cartographie qui a été jointe à la convocation, à savoir transfert dans le secteur Louis Pergaud et Victor Hugo des rues suivantes :

- Rue Gérard Delaeter
- Rue Edouard Bourel
- Rue Orphée Variscotte
- Rue Duhamel Liard
- Impasse des Marroniers
- Impasse des Ormes
- Allée des Peupliers
- Rue de Maréchal Joffre (jusqu'au rond point)
- Rue des Fondateurs

.../...

Envoyé en préfecture le 09/07/2018

Reçu en préfecture le 09/07/2018

Affiché le 13/07/18

ID : 059-215904004-20180628-09072018D20\_LN-DE

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018**

**OBJET : 20. SECTORISATION SCOLAIRE. AJUSTEMENT DÈS LA RENTRÉE 2018/2019.**

Les modalités d'inscription, les critères de dérogation, la composition et l'organisation du collectif de programmation scolaire demeurent inchangés à ceux indiqués dans la délibération initiale du 6 mai 2009.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.